



ONG MAURITANIE 2000

BP : 4242

Tél. : +222 525 61 28 Fax : 525 46 31

E-mail : mauritanie_2000@mauritel.mr

Nouakchott – Mauritanie

**DESCRIPTION DETAILLE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CADRE
STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVETE (CSLP) EN MAURITANIE**

Mars 2002

1- Description détaillée de la façon dont le processus a été conduit en Mauritanie

a- Le processus d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est à la fois itératif et participatif :

- i- Itératif parce que le CSLP s'inscrit au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion stratégique sur les meilleures politiques de réduction de la pauvreté ;
- ii- Participatif, car il associe les acteurs concernés (administration, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) dans un processus qui va au-delà de simple validation de documents, pour un apport véritable tant dans la formulation des politiques et des programmes que dans le suivi de leur mise en œuvre et dans leur évaluation. Ainsi, le CSLP est un cadre de partenariat entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Les activités de préparation du document ont été lancées durant les « journées de sensibilisation et de concertation sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté », organisées du 7 au décembre 1999, à Nouakchott.

Le dispositif mis en place, par la suite, pour élaborer le document permet d'associer l'ensemble des acteurs du développement.

La supervision de l'élaboration et de la validation du CSLP est assurée par un Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP), sous la présidence du Premier Ministre. La coordination des travaux est assurée par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement (MAED), en concertation avec le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI).

Un comité de concertation présidé par le MAED et comprenant les premiers responsables des principaux ministères et structures assimilées impliquées dans la lutte contre la pauvreté et des représentants des élus locaux et de la société civile, assure le suivi du processus d'élaboration du CSLP et ce, tant les aspects techniques que pour la promotion de l'approche participative.

La coordination technique est assurée par un comité, présidé par le Conseiller chargé des politiques de développement au MAED. Il se compose :

- i- D'un secrétaire de coordination ;
- ii- De représentants des ministères techniques et
- iii- Des présidents des douze groupes techniques constitués selon des thèmes variés comprenant notamment : Potentiels de croissance ; efficacité des dépenses publiques ; gouvernance ; infrastructures ; promotion du secteur privé ; Développement rural ; environnement ; développement urbain ; emploi ; micro-finance, appui aux activités féminines ; Education, formation ; santé, nutrition. Chaque group est constitué de représentants des départements concernés, de la société civile et des partenaires au développement, ainsi que des personnes ressources choisies selon leur apport technique et leur compétence.

Un comité de donateurs a été mis en place et se compose de représentants de tous les partenaires au développement représentés à Nouakchott.

Outre les travaux réalisés par les structures de préparation proprement dites, il prévu d'approfondir le dialogue national sur la stratégie de développement par l'organisation de plusieurs manifestations. Ainsi, le projet de CLSP a fait l'objet de deux journées de présentation auprès des organisations non gouvernementales.

En outre, il a été procédé, les 24 et 25 novembre 2000, à l'organisation de quatre séminaires inter-régionaux de lutte contre la pauvreté, pour lesquels les treize wilayas sont regroupées dans quatre sites. Ont pris part à ces concertations tous les élus, des représentants des ONGs, des autres organisations de la société civile et des partenaires au développement impliqués dans la zone.

Des assises nationales de lutte contre la pauvreté sont organisées en décembre 2000 pour la discussion et l'approbation définitive du CSLP. Ces assises, véritables Assemblées Générales de lutte contre la pauvreté, regroupaient des représentants du parlement, des maires, des ONGs, des centre syndicales, des partenaires au développement ainsi que des personnes connues pour leur engagement dans la lutte contre la pauvreté.

Enfin, les 25 et 26 novembre 2001, il a été procédé à l'organisation pour la deuxième fois de quatre séminaires inter-régionaux de lutte contre la pauvreté, pour lesquels les treize wilayas sont regroupées dans quatre sites. Ont pris part à ces concertations tous les élus, des représentants des ONGs, des autres organisations de la société civile et des partenaires au développement impliqués dans la zone.

Au terme du processus de préparation, le CSLP a été soumis à l'approbation au Parlement.

Ce dialogue sera consolidé tout au long du processus de mise en œuvre du CSLP dans le cadre des travaux de suivi, évaluation et actualisation de la stratégie nationale et des programmes correspondants dont la mise en œuvre reposera sur une action concertée du Gouvernement, des collectivités locales, des opérateurs économiques et de la société civile.

L'évaluation de la première année de mise en œuvre du CLSP (2001) a été réalisé dans le courant du premier trimestre de l'année en cours. Cette évaluation, comme la phase d'élaboration du CLSP, a fait l'objet de séminaires inter-régionaux et puis d'assises nationales sanctionnées par un document de mise en œuvre de la première année du CSLP.

b- Comment la société civile a été impliquée dans tout le processus

l'existence d'un réseau national des ONGs en Mauritanie a été de nature à faciliter l'exercice d'implication de la société civile dans la préparation et l'élaboration du CSLP. Le Commissariat chargé de la lutte contre la pauvreté s'est attelé à cette tâche de manière concertée avec le réseau des ONGs nationales. De manière plus générale, le Commissariat a veillé à une plus grande représentation des ONGs, que celles-ci appartiennent à un cadre organisé ou non.

c- Est ce que le CSLP symbolise la première participation de la société dans le processus d'élaboration de la politique économique du pays

Par le passé, la société civile était impliquée dans le processus d'élaboration de la politique du Gouvernement. Cependant, cette implication était surtout perceptible au stade de validation des documents. Avec le CSLP, est née une originalité : implication de la société civile dans le cadre de CSLP est expérimentée autant dans la phase de préparation que dans les phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'exercice en question.

d- Le lien entre le CSLP et les autres stratégies existantes

Le CSLP apparaît comme le document de référence national en matière de développement économique et social jusqu'à l'horizon 2015. Vu sous cet angle, il devient évident qu'un travail de mise en cohérence des stratégies existantes s'imposait. C'est le cas par exemple de la stratégie de développement du secteur du développement rural qui a été récemment réactualisé pour tenir compte des orientations du CSLP.

Par rapport aux derniers documents de référence nationaux, le CSLP a le mérite d'avoir été l'occasion d'une analyse fine de la situation de la pauvreté en Mauritanie. Le cadre macro-économique a été bien développé avec, entre autres, un objectif recherché de croissance élevée de l'ordre de 7% à l'horizon 2004. Les déterminants de la pauvreté ont été, en outre, bien développés ; les zones les plus exposées à la pauvreté ont été déclinées ; les domaines d'interventions prioritaires par zones ont été définis ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre à l'horizon 2004. Les coûts des actions à entreprendre, les acteurs responsables de leur mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi-évaluation ont été également définis.

e- A quel point le Budget national reflète-t-il le contenu du CSLP

Le Budget de la Mauritanie, depuis 2002, s'efforce de refléter les politiques et stratégies contenues dans le CSLP. Il convient de noter que le CSLP est sous-tendu par un Programme d'Investissement Public (PIP) pluriannuel constitué de projets et programmes de développement. Le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) constitue de ce fait une traduction en projets concrets des priorités définies dans le CSLP.

Mieux, depuis 2001, la Mauritanie s'est engagée dans l'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Ces cadres qui ont été déjà réalisés pour les secteurs de la santé et de l'éducation ; et qui le seront bientôt pour les autres secteurs prioritaires (Développement rural, infrastructures, développement urbain, ...) sont des outils qui ont l'ambition de prendre en compte, au-delà de l'Investissement contenu dans le PIP, le fonctionnement nécessaire à la mise en œuvre adéquate de cet investissement. C'est dire que le CSLP est bien reflété dans le Budget national mauritanien.

f- La question de la « privatisation » faisait-elle partie dans le processus de consultation du CSLP

La privatisation n'est pas abordée de manière très explicite. Les questions de la privatisation ont été suffisamment abordées lors des premiers programmes de redressement économique notamment dans le cadre du PREF (Programme de Redressement Economique et Financier) et du PCR (Programme de Consolidation et de Relance). L'avant dernier document national de référence, celui élaboré en 1998, a mis l'accent sur les réformes de seconde génération, celles relatives à la privatisation des opérateurs publics qui intervenaient notamment dans les télécommunications et l'électricité. Ces réformes sont achevés pour certains (télécommunications) ou en voie de l'être (électricité).

Il y'a lieu de noter que dans le cadre du CSLP, il apparaît que le secteur privé doit être considéré comme le moteur de la croissance économique. En effet, bien que l'investissement public demeure important, l'initiative privée sera de plus en plus le moteur de la croissance économique.

g- A quel point, le document du CSLP ressemble-t-il à certains documents nationaux préalables ?

On retiendra cependant qu'à l'opposé des documents de référence antérieurs, le CSLP met moins l'accent sur les secteurs non directement liés à la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi par exemple, la pêche industrielle n'y est pratiquement pas abordée alors que le document de référence élaboré en 1998 et intitulé « Etat – Secteur privé : Partenariat pour une croissance forte et durable accordait à tous les secteurs toute leur place.

h- L'exécution du CSLP, que tous les acteurs considèrent d'une manière comme leur stratégie pour y avoir pris une part active, semble se passer sous de bons auspices. Un groupe consultatif des donateurs de la Mauritanie s'est tenu en décembre 2001, groupe qui a été l'occasion pour les partenaires de développement d'adhérer à nos stratégies de développement et de financer le programme d'investissement public correspondant. Il intervient également au moment où la Mauritanie s'achemine vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE de réduction de la pauvreté pour les pays pauvres très Endettés. Cette initiative devrait permettre à la Mauritanie de bénéficier d'une réduction de son stock de dette de près de 50%, réduction qui permettra le financement d'actions prioritaires dans le domaine de lutte contre la pauvreté.

i- Quel est votre point de vue du temps et des implications des ressources dans les procédures du CSLP

Entre le point de décision de l'initiative PPTE et le point d'achèvement de cette initiative, il s'écoule un temps relativement long, période au cours de laquelle certaines conditionnalités doivent être respectées à la satisfaction des partenaires au développement. Il nous semble que, compte tenu de l'urgence qui s'attache à la lutte contre la pauvreté, ces conditionnalités doivent gagner en flexibilité. Loin de nous l'idée que la lutte contre la pauvreté doit se faire sous le sceau de l'urgence. Le CSLP ne constitue-t-il pas d'ailleurs un exercice inscrit dans la durée.

J- A partir du processus du CSLP de votre pays, identifiez les meilleures pratiques qui peuvent être reproduites, signalez les difficultés institutionnelles, les actions recommandées pour résoudre ces difficultés

Le caractère participatif est une garantie de succès de l'outil du CSLP. Il est important que la participation ne soit pas un vain mot mais réelle au triple plan de la conception des politiques et programmes, de leur mise en œuvre que de leur suivi.

Il est également important de veiller à une plus grande représentativité de la société civile.

Le CSLP c'est aussi l'occasion d'une mobilisation importante des ressources. A cet égard, un effort important s'impose en matière d'amélioration de la capacité d'absorption des investissements ; ceci dans les domaines de la conception et de la programmation de l'investissement public ; de l'exécution des projets, du renforcement des opérateurs chargés de la réalisation des travaux, du suivi-évaluation et de l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds.

Les risques de la stratégie

La stratégie de LCP s'est fixé des objectifs ambitieux au regard des performances passées du pays. La stratégie doit cependant faire face à trois types de risques qui conditionnent largement ses possibilités de succès.

Le premier risque est lié à l'extrême sensibilité de l'économie à des chocs exogènes sur le volume et le prix des deux grands produits d'exportation, le fer et le poisson. La viabilité de la balance des paiements, l'équilibre du budget à moyen terme, et, finalement, l'ensemble du cadrage macro-économique dépendent de façon cruciale (i) du maintien de perspectives favorables sur le marché mondial du fer, qui restent liées à la poursuite de la croissance économique mondiale, (ii) d'une évolution favorable du marché de poisson, notamment japonais, et de l'amélioration des termes de l'accord avec l'Union Européenne, qui introduit par ailleurs un élément de stabilité dans les recettes d'exportation et du budget, et (iii) du maintien d'un volume d'aide extérieure suffisant. Enfin, les objectifs de la croissance et de réduction de la pauvreté rurale demeurent sensibles à toute une détérioration durable dans les conditions climatologiques.

Le deuxième risque est lié à la mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux. Il est clair que la réalisation simultanée de tous les objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté suppose l'existence des capacités institutionnelles dans tous les départements pour mener à bien les réformes identifiées, pour exécuter dans les délais les projets, et pour mobiliser de façon satisfaisante l'aide extérieure. Or la capacité d'action de l'Etat au sens large, administration, secteur privé et société civile, reste encore limitée. La forte prise en conscience de cet enjeu et l'engagement général autour du CSLP peuvent réduire ce risque.

Le troisième risque est lié au système de suivi-évaluation, qui reste, dans l'ensemble à mettre en place. En effet, le système statistique d'information sur la pauvreté est éclaté et la pratique de l'évaluation est tout à fait récente dans l'administration. Le haut degré de priorité accordé par le Gouvernement mauritanien à cette question, la mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi, associant administration, société civile et bailleurs de fond, doivent contribuer à réduire ce risque

2- Les documents rassemblés sont les suivants :

- Programme d'investissement public 2002 – 2005

- Note de présentation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI)

Le BCI constitue la tranche annuelle du PIP et sert d'outil de programmation des dépenses d'investissement qui sous-tendent la stratégie nationale de développement adoptée par le gouvernement. Le BCI couvre l'ensemble des programmes et projets d'investissements publics pour lesquels les financements sont acquis et dont les actions sont en cours d'exécution et /ou connaîtront un début de mise en œuvre au cours de l'année de référence.

L'inscription au BCI de projets d'investissement est subordonnée au respect des critères suivants :

- contribution à la réalisation des objectifs économiques et sociaux de la stratégie du Gouvernement ;
- existence d'études appropriées démontrant la faisabilité et viabilité des opérations prévues ;
- existence d'un financement acquis au titre d'une convention de financement dûment signé ou d'une provision budgétaire suffisante.

Pour traduire les objectifs du CSLP en actions concrètes, le BCI pour l'année 2002 adopte les orientations suivantes :

- une répartition sectorielle des investissements reflétant la priorité accordée par le Gouvernement aux infrastructures et à la lutte contre la pauvreté ;
- des dépenses d'investissement soutenant une croissance redistributive ;
- un schéma de financement privilégiant le recours aux ressources nationales, aux emprunts concessionnels et aux dons.

- Exposé général des motifs

Tous ces documents cités ci-dessus vous seront envoyés par courrier postal ou transmis au moment de la tenue de l'atelier.